



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, le jeudi 9 août 2018

## CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2018

Comme chaque année, la ville de Joigny organise en collaboration avec l'office de tourisme de Joigny et du Jovinien, un concours communal de fleurissement ouvert à tous les habitants de la commune, propriétaires ou locataires, ainsi qu'aux commerces, restaurants et entreprises qui participent à l'embellissement de la commune et à l'amélioration du cadre de vie de la ville.

6 catégories sont proposées :

- ✿ Catégorie 1 : maison avec jardin ou terrasse
- ✿ Catégorie 2 : balcon
- ✿ Catégorie 3 : façade ou décor floral sur la rue
- ✿ Catégorie 4 : ferme, exploitation agricole ou viticole
- ✿ Catégorie 5 : café, restaurant et commerce
- ✿ Catégorie 6 : hébergement touristique

Le jury communal visitera sur place le fleurissement des particuliers le [lundi 13 août 2018 à partir de 8h.](#) Le rendez-vous est fixé à la mairie.

**ATTENTION : Information sous embargo jusqu'au 13 août 12h.**

Contact : Audrey KORUM

Tél. 03 86 92 48 09 - Fax : 03 86 92 48 01 – [audrey.korum@ville-joigny.fr](mailto:audrey.korum@ville-joigny.fr)

Mairie de Joigny - 3 quai du 1<sup>er</sup> Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

[www.ville-joigny.fr](http://www.ville-joigny.fr)